

COMITÉ DE PILOTAGE

Conseil local de santé mentale territoire messin

Dossier du participant


Conseil local de santé mentale
territoire messin

Comité de pilotage
4 février 2020


Assemblée plénière

Points à l'ordre du jour

1^{ère} partie (14h30 - 16h00)

- 1. Animation du CLSM**
- 2. Bilan et perspectives des projets réalisés**
- 3. Information : articulation PTSM / CLSM**

2^e partie (16h00 - 16h30)

- 4. Signature de la convention de partenariat ARELOR Hlm / CH Jury**

2/14


1. ANIMATION DU CLSM

- Dynamique du réseau**
- Thématiques travaillées**

3/14

1. ANIMATION DU CLSM

Le CLSM Dispositif participatif → Dispositif CLSM

[rappel] Un CLSM ?



Film d'animation réalisé par le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM

Thématiques travaillées

- Logement (comme 7 CLSM sur 10)
- SISM (7 / 10)
- Sensibilisation (7 / 10)
- Diagnostic (4 / 10)
- Prévention du suicide (4 / 10)

Outils de coordination Outils participatifs → Carte des ressources

Connaissance des ressources en santé mentale

- Annuaire interactif
- Guide santé mentale
- Carte des ressources

Espace d'information et de partage

www.sante-mentale-territoire-messin.fr

4/14

1. ANIMATION DU CLSM

Dynamique du réseau

56 partenaires locaux impliqués dans au moins une action

- Accès aux soins (8)
- Associations de soutien (15)
- Protection des personnes (4)
- Accès à la formation et l'emploi (6)
- Accès à l'hébergement/logement (18)
- Institutions/collectivités territoriales (5)

Groupes projets

- Coordination de l'organisation des SISM.
- Organisation et intervention dans le cadre de la sensibilisation en santé mentale.
- Co-animation avec ARELOR du partenariat CH Jury / Baillieurs

Contributions du CLSM

- Participation au PTSM de Moselle (pilotes : CMSEA et CH Jury).
- Aide à la promotion du dispositif Stopblues.
- Appui au partenariat CH Jury / CCAS dans le cadre du Carrefour des Solidarités.
- Participation à l'organisation de la journée régionale « Vers plus d'égalité en santé » le 3 déc. 2019 (Migration Santé Alsace et ORIV).
- Participation à la réflexion pour la mise en place d'un dispositif de prise en charge du psycho-traumatisme des migrants (séminaire le 7 avril 2020).

5/14

1. ANIMATION DU CLSM

Perspectives pour le CLSM

- Poursuite des projets thématiques (sensibilisation, SISM, logement)
- Évaluation du dispositif → questionnaire aux partenaires.
- Actualisation des missions du CLSM → prise en compte du diagnostic et des propositions des partenaires.

6/14

CLSM

2. ESPACE PROJETS

- Bilan des projets réalisés
- Perspectives 2019 – 2020

7/14

CLSM

2. ESPACE PROJETS

Sensibilisation en santé mentale

Objectif : améliorer la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et du champ d'intervention des professionnels de la santé mentale

| BILAN | PERSPECTIVES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Programme : connaissances de base en santé mentale, relation d'aide, ressources locales et partenariat. • Janv. – nov. 2019 : 5 sessions. • 102 participants. • Évaluation en cours | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de nouvelles sessions en 2020 (prochaine session 6&7 fév.). • Évolution du programme pour un approfondissement de la thématique « relation d'aide ». • Disponibilité de la formation aux Premiers secours en santé mentale. |

8/14

CLSM

2. ESPACE PROJETS

Logement et santé mentale

Objectif : améliorer l'accès et le maintien dans le logement social des personnes présentant des troubles psychiques

| BILAN | PERSPECTIVES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 8 réunions Bailleurs / CMP dont 1 séminaire de bilan. • Mise en œuvre de la convention « Accès au logement social accompagné des ménages suivis par le CH Jury » (11 ménages bénéficiaires). • Poursuite du partenariat pour la mise en place d'une procédure de soutien aux locataires en difficulté psychique. | <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle convention de partenariat pour une collaboration renforcée entre les bailleurs et les CMP. • Expérimentation d'une commission de réflexion et d'aide des situations individuelles en difficultés. |

9/14

CLSM
CLSM du territoire messin

4. PARTENARIAT

4. Partenariat « logement & santé mentale »

CONVENTION DE PARTENARIAT ARELOR Hlm / CH JURY

Objectifs :

- Soutenir les bailleurs devant faire face à une situation préoccupante avec suspicion de troubles psychiques.
- Favoriser l'accès aux soins en santé mentale des personnes en souffrance psychique.

Partenaires impliqués :

- L'ensemble des bailleurs sociaux (12 référents).
- Les équipes des 4 Centres médico-psychologiques du pôle 5.

Suivi et évaluation :
Un comité de pilotage pour suivre et ajuster le dispositif.

Perspectives :
Étudier l'opportunité de constituer une instance de concertation entre professionnels pour aider les personnes en difficultés et présentant des signes de souffrance psychique.

13/14

CLSM
CLSM du territoire messin

Merci de votre attention

Contact

CLSM du territoire messin
Stéphane Tinnes-Kraemer
stephane.tinnes@ch-jury.fr
03 87 56 27 68

14/14

SON BUT

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE ?

Instruction du 30 septembre 2016 relative à la généralisation et à la consolidation des CLSM dans les contrats de ville

« Les conseils locaux de santé mentale (CLSM) sont une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie, les usagers et les aidants. Ils définissent des actions de lutte contre la stigmatisation, d'amélioration de l'accès et de la continuité des soins, d'insertion sociale et de participation des aidants, des usagers et des habitants. »

LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE DU TERRITOIRE MESSIN

- Sa mise en œuvre a débuté en fin d'année 2016.
- Le dispositif bénéficie d'un temps dédié de coordination.
- La convention constitutive signée le 9 novembre 2017 réunit le Centre hospitalier de Jury, porteur du dispositif, l'Agence régionale de santé et la Ville de Metz.

SA FINALITÉ

Le Conseil local de santé mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination.

Cet outil de démocratie en santé permet aux acteurs locaux de réfléchir et d'agir collectivement avec une intention de **prévention, promotion de la santé mentale et réduction des inégalités sociales de santé** à l'échelle de l'agglomération messine.

SES OBJECTIFS

INCLUSION DANS LA CITÉ

- ↳ **Améliorer l'inclusion sociale** des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.

AMÉLIORATION DES PARCOURS

- ↳ **Améliorer les parcours de santé, de soins, de vie** des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.

COORDINATION ENTRE LES ACTEURS

- ↳ **Développer la coordination intersectorielle** des acteurs du territoire en matière de santé mentale.

CONTACTS

CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE DU TERRITOIRE MESSIN

CENTRE HOSPITALIER DE JURY
BP 75 088
57 073 METZ cedex 3

Stéphane Tinnes-Kraemer
03 87 56 27 68
stephane.tinnes@ch-jury.fr

www.sante-mentale-territoire-messin.fr

CLSM TERRITOIRE
MESSIN
Conseil local de santé mentale

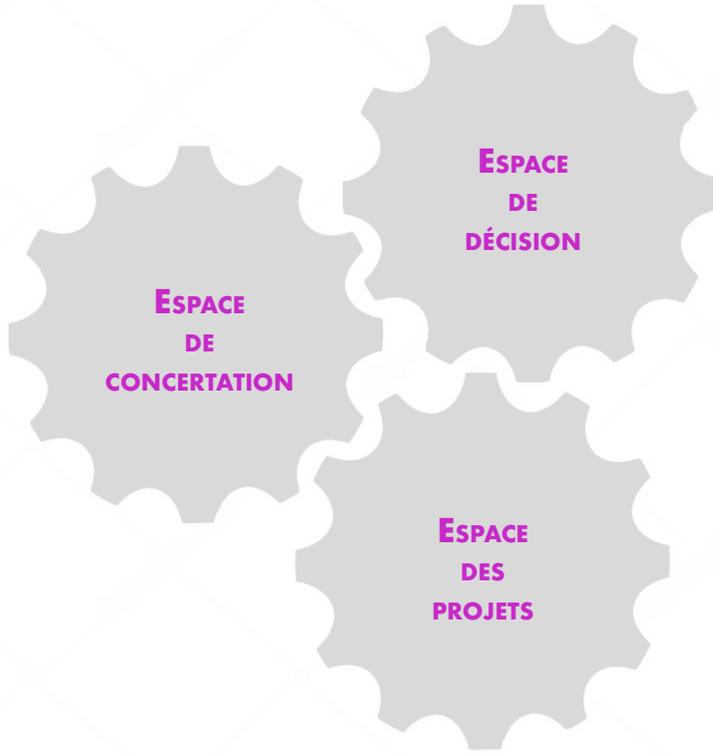


Avec le soutien de :



PLATEFORME
DE CONCERTATION ET DE COORDINATION
DES ACTEURS DU CHAMP DE LA SANTÉ MENTALE

SON ORGANISATION



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Il a pour rôle de décider les projets mis en œuvre et d'orienter les missions du CLSM. Il est présidé par l' élu en charge de la santé de la Ville de Metz et réunit les principaux décideurs et financeurs.

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Elle a pour rôle d'informer, d'animer la réflexion et de suivre les actions du CLSM. Cette instance est ouverte aux élus, professionnels, associations d'aidants et d'usagers, et plus largement à l'ensemble des structures intersectorielles concernées par les questions de santé mentale.

LES GROUPES PROJETS

Ils ont pour rôle de proposer, participer à la conception et soutenir la réalisation des projets retenus pour chaque thématique portée par le CLSM. Chaque groupe projet réunit les acteurs locaux volontaires pour rejoindre la démarche du CLSM.

SON FONCTIONNEMENT



SES ACTIONS

EXEMPLES DE PROJETS CONDUITS PAR LE CLSM AVEC SES PARTENAIRES

SENSIBILISATION EN SANTÉ MENTALE

Cette action est à destination des professionnels, élus, usagers et aidants du territoire messin. Elle vise à **développer leurs connaissances en santé mentale** des participants.

PARTENARIAT ENTRE LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE ET LE LOGEMENT SOCIAL

Depuis 2017, le CLSM, avec l'appui de l'ARELOR hlm, accompagne le développement du partenariat entre les bailleurs sociaux du territoire messin et le Centre hospitalier de Jury. Cette collaboration vise à **favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique**.

Un projet soutenu par Metz Métropole et l'État avec la participation de l'UNAFAM Moselle et des Groupes d'entraide mutuelle a déjà permis à plusieurs patients de l'hôpital de devenir locataires d'un logement ordinaire.

SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Le CLSM coordonne depuis 2017 l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) qui réunit une quinzaine de partenaires. Cet événement à destination du grand public se déroule chaque année en mars.



Chacun propose une action en lien avec le thème annuel (cinéma-débat, conférence, lecture théâtralisée, exposition ...). L'objectif des SISM est de **proposer à la population messine des lieux pour rencontrer et échanger avec des professionnels** autour des questions de santé mentale.

INFORMATION ET COORDINATION

Plusieurs outils ont été conçus avec les partenaires :

- Le **site internet du CLSM** pour suivre les projets et se tenir informé de l'actualité en santé mentale.
- Le **guide santé mentale** pour connaître les structures et dispositifs locaux en santé mentale.
- La **carte des ressources** pour trouver un partenaire ou orienter une personne.



RESSOURCES SANTÉ MENTALE

territoire messin

édition 2019

Accompagner les personnes
en souffrance mentale

Annuaire interactif



disponible sur ordinateur et téléphone
www.sante-mentale-territoire-messin.fr

LES « PSYS »

Les psychothérapies regroupent des approches variées (psychanalytique, systémique, cognitivo-comportementale...).

Les « psys » avec diplômes

Le psychiatre est un médecin avec une spécialisation en psychiatrie. Il peut prescrire des médicaments. Parfois, il est psychothérapeute.

Le psychologue possède un diplôme universitaire. Il n'est pas médecin et ne peut pas prescrire de médicaments.

Les « psys » avec formations

Le psychothérapeute a suivi une formation en psychothérapie et est inscrit au registre national des psychothérapeutes. S'il n'est pas médecin, il ne peut pas prescrire de médicaments.

Le médecin traitant est l'interlocuteur privilégié pour orienter au mieux une personne en mal-être ou en recherche de conseils en santé mentale.

📞 Trouver un psychiatre :
<http://annuaire.sante.ameli.fr>

📄 Liste des psychothérapeutes en Moselle :
<https://goo.gl/CH9dLP>

PARCOURS DE SOINS / PRÉVENTION

En consultation

📞 Trouver un professionnel de santé : <http://annuaire.sante.ameli.fr>

Médecine de ville

- Le médecin traitant, le pédiatre (pivot des soins de 1^{er} recours, il coordonne le parcours du patient).
- Le médecin spécialiste (psychiatre, pédiatre ...).

Services de santé mentale de proximité

- Bureaux d'aide pour les étudiants (BAPE) : lieu d'accueil, d'écoute et de suivi psychologique qui s'adressent aux étudiants de 18 à 27 ans.
- Centres médico-psychologiques (CMP) : point central du dispositif de psychiatrie publique.
- Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) des PEP57. Établissement médico-social d'aide et de soins destiné aux jeunes de moins de 21 ans.
- Centre Pierre Janet : dispose d'un service de consultations psychothérapeutiques.
- Clinique Tivoli : accueil et stabilisation de patients atteints de troubles psychologiques transitoires.
- Centre de psychogériatrie : prise en charge médicale des personnes âgées de 60 ans et plus, présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques liés au vieillissement.
- Hôpital de jour de psychiatrie infanto-juvénile : soins dispensés en journée, pour des durées variables.
- Maison des adolescents (MDA) : espace d'accueil, d'écoute, d'information, de consultation, de soins et d'orientation.

À l'hôpital

Secteur hospitalier public

Service de santé mentale

- Offre de soins en santé mentale de l'hôpital de Mercy - CHR Metz-Thionville.
- Service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Legouest.

Hôpital psychiatrique

- Centre hospitalier de Jury.

Secteur hospitalier privé

Service de psychiatrie

- Hôpital Sainte-Blandine (Hôpitaux privés de Metz).

Établissement privé spécialisé en psychiatrie générale

- Maison de santé Sainte-Marguerite.

Dispositifs de coordination

- MAIA du Département de la Moselle. Coordination des aides et des soins dans le champ de l'autonomie (personnes âgées).
- Réseau de santé Metz arrondissement. Regroupements pluridisciplinaires de professionnels de santé dont la mission est de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité et l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires.

Soins/Prévention des addictions

📞 Trouver une structure (annuaire du réseau Lorrain d'addictologie) :
www.loraddict.org

Secteur médico-social

- Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD) : accueil des usagers de drogues qui n'ont pas forcément le souhait d'arrêter leur consommation, mais qui se trouvent exposés à différents risques.
- Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) : prise en charge de la réduction des risques liés aux conduites addictives.
- Consultations jeunes consommateurs (CJC) : aide aux jeunes de 12 à 25 ans et à leur entourage.

Secteur hospitalier

- Clinique des addictions - CH Jury.
- Centre médical des addictions (CH Jury).
- Equipe hospitalière de liaison et de soins en addictologie (ELSA) - hôpital de Mercy (CHR Metz-Thionville).
- Secteur hospitalier privé.

Associations d'entraide

- Groupes d'entraide néphalistes : ils s'inscrivent dans le modèle de l'abstinence et proposent des réunions de groupe à vocation thérapeutique.
- Groupes d'auto-soutien des usagers des drogues (ASUD) : ils ont développé une pratique quotidienne en direction des consommateurs de substance illicite.

Programme d'échange de seringues

- Les programmes d'échanges de seringues (PES) sont des structures qui à disposition des usagers de drogues injectables du matériel stérile dans le but de réduire les risques de la transmission des virus et autres infections liées au partage de matériel de consommation.



Ressources santé mentale
territoire messin



15 : appel gratuit 24h/24, 7j/7.

Numéro du SAMU (service d'aide médicale urgente).

My15 : application de transmission instantanément au SAMU de la position exacte et des informations indispensables à une intervention médicale urgente (disponible sur AppleStore et Googleplay).

URGENCES MÉDICALES / SITUATIONS DE CRISE

Prise en charge de la détresse psychosociale ou psychiatrique

⇒ Trouver un médecin généraliste : <http://annuaire.sante.ameli.fr>

Pour être soutenu dans la gestion des situations de crise qui ne relèvent pas de l'urgence médicale grave :

- Le médecin traitant.
- Équipe soignante du Service de psychiatrie d'urgence et de liaison (SPUL) peut être contactée par les professionnels pour bénéficier de conseils sur la situation d'une personne en souffrance mentale. **03 87 55 31 11**

Médigarde lorraine
0 820 33 20 20

- Le soir
lundi au vendredi de 20h à 8h
 - Le week-end
du samedi 12h au lundi 8h
 - Les jours fériés
- www.medigarde.fr



Drogues info service

0 800 231 313
anonyme et gratuit
8h à 2h, 7j/7
www.drogues-info-service.fr

Écoute cannabis

0 980 980 940
anonyme et gratuit
8h à 2h, 7j/7
www.drogues-info-service.fr

Joueur info service

0974751313
8h à 2h, 7j/7
anonyme et gratuit
www.joueurs-info-service.fr

Fil santé jeunes

0 800 235 236
9h à 23h, 7j/7
service anonyme et gratuit
www.filsantejeunes.com

Tabac info service

3989
lundi au samedi, 8h à 20h
service gratuit
www.tabac-info-service.fr

Alcool info service

0 980 980 930
8h à 2h, 7j/7
anonyme et gratuit
www.alcool-info-service.fr

AIDES À DISTANCE

S.O.S Amitié

03 87 63 63 63 (24h/24, 7j/7)
service anonyme et gratuit
www.sos-amitie.com

S.O.S. Suicide phénix

01 40 44 46 45 (13h à 23h, 7j/7)
service anonyme et gratuit
<https://sos-suicide-phenix.org>

Suicide écoute

01 45 39 40 00 (24h/24, 7j/7)
service anonyme et gratuit
<https://suicideecoute.pads.fr>

Phare enfants-parents

01 43 46 00 62
lundi au vendredi, 10h à 17h (anonyme et gratuit)
<https://phare.pads.fr>



Partenaires institutionnels



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Aides et soutien

Les associations contribuent à une meilleure connaissance de la maladie ou du handicap psychique et peuvent être une ressource pour les professionnels.

- UNAFAM : association d'aidants de personnes malades et/ou handicapées psychiques.
- Groupes d'entraide mutuelle (GEM) : associations d'usagers, malades psychiques. Elles ont pour particularité d'être administrées et gérées par les adhérents.

Action sociale

- Centres Moselle Solidarité (CMS du Département de la Moselle) : regroupent le service d'action sociale et le service de protection maternelle et infantile.
- Centre communal d'action sociale de Metz (CCAS) : établissement public chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la ville. Il met à disposition le guide de l'urgence sociale (disponible sur : <https://metz.fr>).
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Moselle : lieu unique d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement.
- Point accueil écoute jeunes du CMSEA (PAEJ) : lieu d'accompagnement et de remobilisation sociale destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, marginalisés ou en voie de marginalisation.

Emploi/formation

- Mission locale du Pays messin : accompagne l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 26 ans.
- Cap emploi de Moselle : organisme de placement spécialisé au service des personnes handicapées et des employeurs.



DROITS ET PROTECTION DES PERSONNES

Accès à la santé

- Centre d'examen de santé de l'Assurance maladie.
- Permanence d'accès aux soins de santé (PASS de l'hôpital de Mercy).
- Programme mobile d'accès aux droits, à la prévention et aux soins (Médecin du Monde).
- Centres Moselle Solidarité (CMS du Département de la Moselle).

Ouverture des droits

- Centre communal d'action sociale de Metz (CCAS).
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- Services du Département de la Moselle.

Accès aux droits

- Points d'accès aux droits (PAD) : www.cdad-moselle.justice.fr
- Délégation départementale aux droits des Femmes et à l'égalité.

Victimes de violences

- Bébé en danger (Département de la Moselle) **0 800 003 456**
- Centre départemental d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF de la Moselle).
- Informelles (AIEM) : dispositif d'aide aux femmes victimes de violences.

Pourquoi cette carte des ressources ?

Cet outil s'adresse aux professionnels, élus et bénévoles d'association. Il est destiné à faciliter le repérage des structures et services en santé mentale présents sur le territoire messin. Une information détaillée est disponible dans le guide santé mentale du territoire messin téléchargeable sur le site internet du CLSM.

Scolarité/Études

- Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) : dispositif de l'Éducation nationale qui favorise l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.
- Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) accompagne les étudiants dans leurs projets et leur apporte un soutien pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Prévention spécialisée

La prévention spécialisée est une forme d'action éducative en direction des jeunes en rupture ou en souffrance.

- Apsis Émergence. Action de prévention spécialisée en direction des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.
- Équipe de prévention spécialisée du CMSEA. Action éducative visant à rompre l'isolement et restaurer le lien social pour les jeunes en risque de marginalisation.

Logement/Habitat

- Le 115 est la ligne téléphonique d'accueil et d'aide aux personnes sans-abri et en grande difficulté. Elle est joignable gratuitement, 24h/24, 7j/7.
- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) : service de la Préfecture chargé de mettre en œuvre les politiques de l'État en faveur de l'accompagnement des personnes défavorisées vers l'hébergement et le logement, et pilote des actions de prévention des expulsions locatives en lien avec les autres acteurs publics.

Champs associatifs

- Réseau de solidarité des associations messines (RESAM). Il met à disposition son annuaire des associations messines : www.reseau-solidarite-metz.org

Principaux dispositifs des droits à la santé

Protection de la santé

- Protection universelle maladie (PUMA).
- Couverture universelle complémentaire (CMU-C).
- Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).
- Aide médicale d'État (AME).

Mesures de protection

- Accompagnement judiciaire.
- Mandat de protection future.
- Sauvegarde de justice.
- Curatelle.
- Tutelle.

Droits des personnes

- 2 régimes d'hospitalisation en cas de troubles mentaux :
 - > Hospitalisation libre.
 - > Hospitalisation sous contrainte.
- 3 modalités d'admission en soins psychiatriques non consentis :
 - > Soins psychiatriques à la demande d'un tiers (SPDT) et/ou en cas d'urgence (SDTU).
 - > Soins psychiatriques sans tiers en cas de péril imminent (SPI).
 - > Soins psychiatriques à la demande d'un représentant de l'État (SPDRE).



CLSM
Conseil local de santé mentale
TERRITOIRE
MESSIN

Guide santé mentale disponible sur
www.sante-mentale-territoire-messin.fr

JOURNÉES DE SENSIBILISATION EN SANTÉ MENTALE

La santé mentale est une composante de la santé. L'accompagnement des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques peut poser des difficultés aux intervenants sur le terrain.

Le CLSM propose cette sensibilisation en santé mentale aux professionnels et bénévoles d'association du territoire messin. C'est une occasion pour les participants, à partir de leurs expériences, de renforcer leurs compétences et leurs connaissances autour des questions de santé mentale.

Objectifs

- Partager son expérience.
- Connaître les dispositifs et ressources.
- Renforcer ses connaissances en santé mentale.

Programme

J1

Accueil **8h30**

Concepts et définition de la santé mentale

9h00 à 12h30 (module 1)

- Dimensions de la santé mentale.
- Déterminants de la santé mentale.
- Identification des situations stigmatisantes et moyens de lutter contre.

Relation d'aide et gestion des situations difficiles

13h30 à 17h30 (module 2)

- Echange de pratiques et d'expériences.
- Gestion des situations de violence et d'agression.
- Écoute et empathie dans la relation d'aide à la personne.

J2

Champ de la santé mentale et partenariat

8h30 à 12h30 (module 3)

- Ressources locales mobilisables.
- Fonctionnement et organisation de la psychiatrie.
- Collaborations et partenariats avec d'autres structures.

Contact

Stéphane TINNES-KRAEMER
Coordonnateur du CLSM
03 87 56 27 68 / 06 19 81 54 55
stephane.tinnes@ch-jury.fr



Dates

5 sessions en 2019 (1,5 jour).

Lieu

Communiqué à la confirmation de l'inscription

Modalités

Rdv J1 à 8h30.

Durée 3-4h/module.

Etude à partir des situations proposées par les participants, travail en groupe et apport théoriques.

Participation

Gratuit (déplacement et repas à la charge du participant).

Intervenants

Module 1&2

Christophe CLESSE, docteur en psychologie, CH de Jury.

Module 3

Jérôme BÉGUINET, chargé de mission, ARS Grand Est.

Stéphane TINNES-KRAEMER, coordonnateur du CLSM, CH Jury.

Témoignages

Frédéric LAIK, président, GEM L'Albatros.

Robert TEUTSCH, président délégué, UNAFAM Moselle.

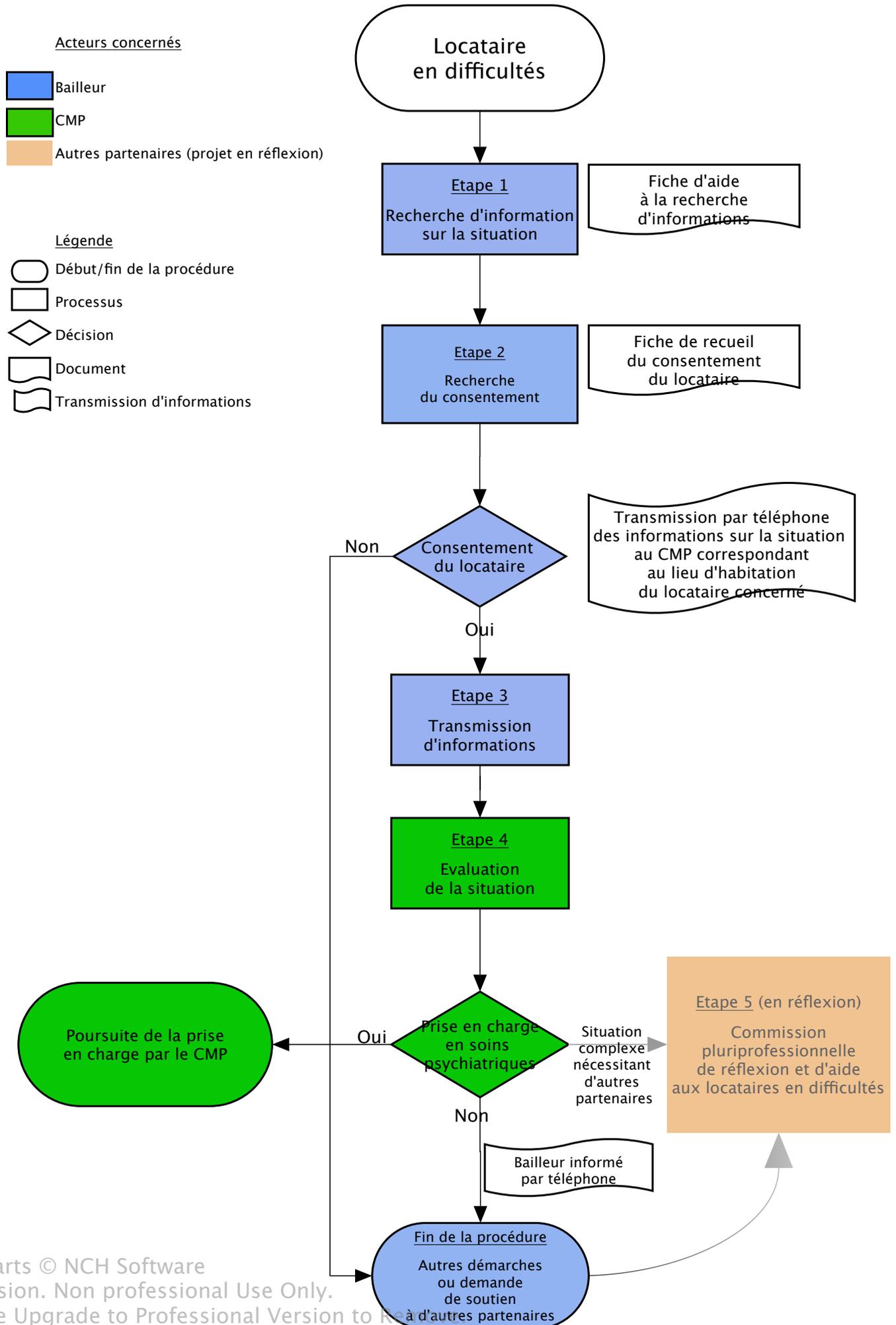
Organisateur



Avec le soutien



PROCEDURE DE DEMANDE DE SOUTIEN A UN CMP POUR UN LOCATAIRE EN DIFFICULTÉS





Semaines d'information sur la santé mentale



> 18 - 31 MARS 2019 <

SANTÉ MENTALE à l'ère du NUMÉRIQUE

WWW.SEMAINES-SANTE-MENTALE.FR

LES SISM

- Sensibiliser aux questions de santé mentale
- Informer sur les différentes approches
- Rassembler habitants, professionnels et usagers
- Aider au développement de réseaux de solidarité
- Faire connaître la ressource locale

OBJECTIF COMMUN



- Développer les connaissances en santé mentale des participants

9 ÉVÉNEMENTS

- Ciné-débat.
- Espace "Info psy"
- Débat "Ecran : piège à temps"
- Rencontre "Ados & écrans"
- Lecture théâtralisée "Numépsy"
- Table ronde "Jedi digital"
- Groupe d'échanges
- Espaces documentaires

Une manifestation grand public



250 PARTICIPANTS

- Participation sur l'ensemble de la manifestation.

18 PARTENAIRES

Partenaires



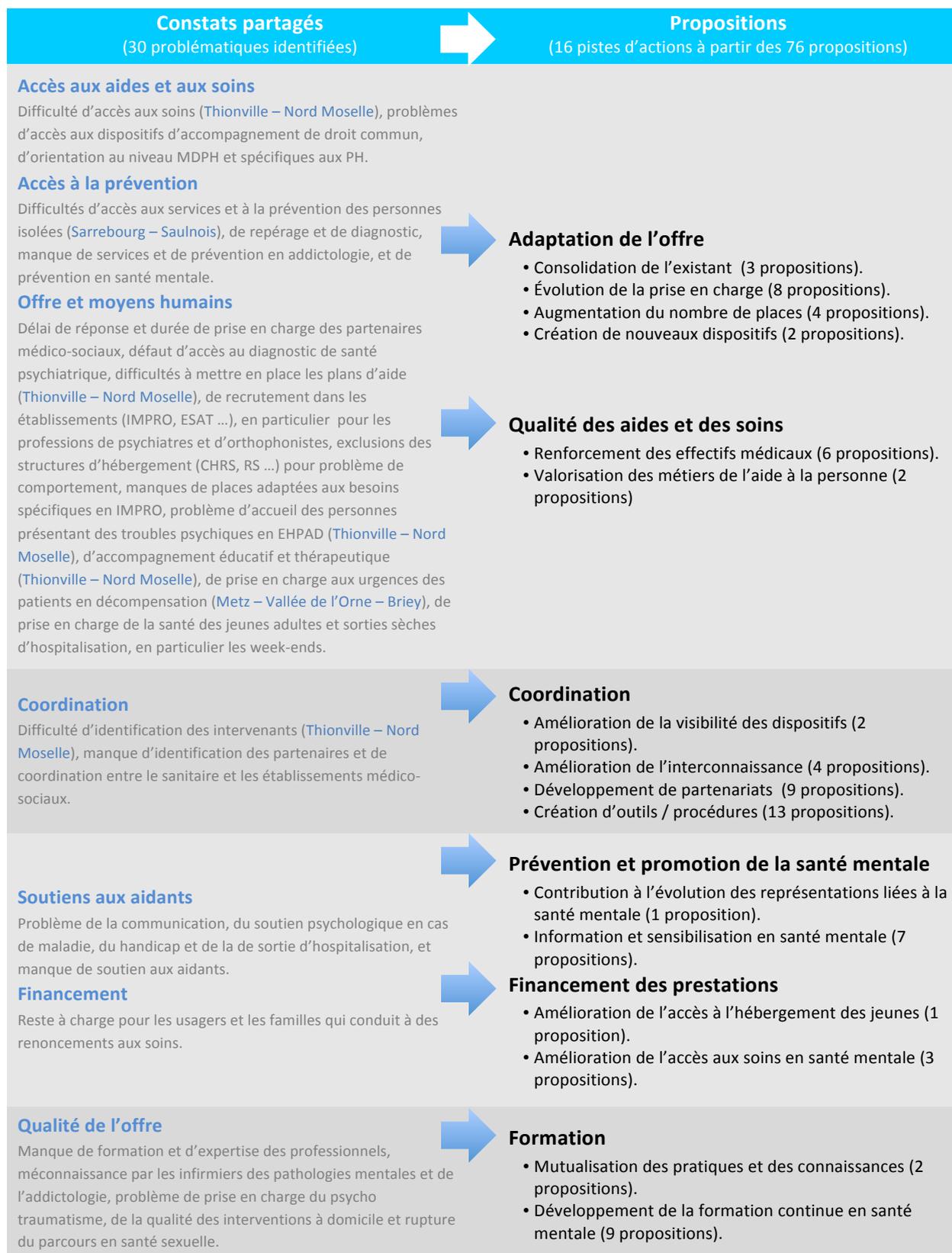
Comité local d'organisation



WWW.SANTE-MENTALE-TERRITOIRE-MESSIN.FR

PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE

EXEMPLE DE SYNTHÈSE DES ÉCHANGES DU GROUPE « ACCÈS AUX ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX »



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC SANTÉ MENTALE

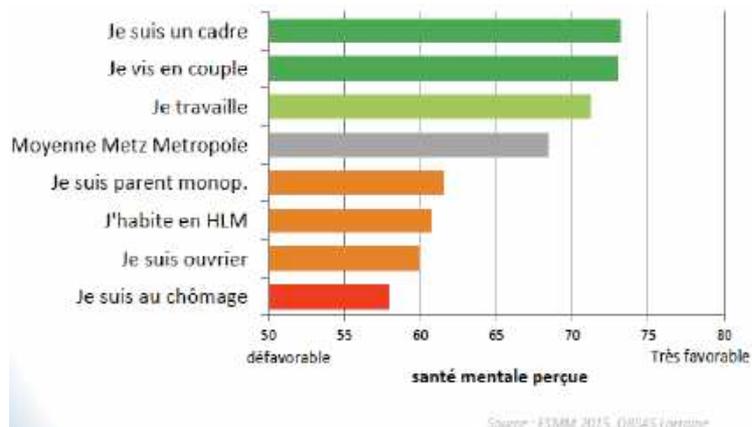
Source : Étude « [La santé mentale en territoire messin](#) ». Observatoire régional de santé Grand Est.

PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE MESSIN

- ↳ 220 000 habitants.
- ↳ Vieillesse démographique.
- ↳ 6 quartiers politiques de la ville.
- ↳ 38 000 Messins sous le seuil de pauvreté.
- ↳ Surreprésentation des jeunes dans certains QPV.
- ↳ Augmentation du nombre de familles monoparentales.
- ↳ 9 474 des ménages bénéficiaires d'allocations sont des familles avec enfants.

QUELQUES DONNÉES DE SANTÉ

PERCEPTION DES MESSINS DE LEUR SANTÉ MENTALE



INDICATEURS DE PRÉVALENCE ET DE MORTALITÉ

| | Lieu de domicile | | | |
|--|------------------|------------------------|----------------|------------------------|
| | Metz | | Metz Métropole | |
| | Nombre annuel | Taux Écart à la France | Nombre annuel | Taux Écart à la France |
| ALD affection psychiatrique à fin 2014 | 3 100 | ↑ | 3 938 | ↓ |
| Patients hospitalisés en psychiatrie pour trouble mental en (2013-2015) | 937 | ↑ | 1 336 | → |
| Décès pour troubles mentaux (2009-2013) | 13 | ↑ | 19 | → |
| Patients hospitalisés pour tentative de suicide en MCO et psychiatrie (2013-20115) | 244 | ↑ | 338 | → |
| Décès par suicide (2011-2013) | 13 | ↓ | 25 | ↓ |

Source : Service Capital, Ash, PMSP

PRÉCONISATIONS DU DIAGNOSTIC SANTÉ MENTALE

CONTEXTE TERRITORIAL

- Orienter les actions en santé mentale vers les zones géographiques qui concentrent les indicateurs socioéconomiques défavorables.
- S'appuyer sur les atouts environnementaux pour favoriser la santé mentale positive.

FRÉQUENCE DES TROUBLES

- Améliorer la prévention en santé mentale à destination des femmes.
- Développer les actions de préventions et promotion de la santé mentale dans l'environnement de travail.

RECOURS AUX SOINS

- Améliorer la prévention en santé mentale à destination des femmes et des adolescents.
- Améliorer l'accès aux soins des populations en situation de précarité.

SANTÉ MENTALE PERÇUE

- Prendre en compte la fragilité économique et sociale comme déterminant majeur de la santé mentale.
- Promouvoir la santé mentale chez les adolescents.

RESTITUTION DU FORUM CLSM

Forum ouvert organisé le 10 décembre 2019 à l'occasion de l'assemblée plénière du CLSM qui a réuni 38 participants.

Plan de lecture

1. **SYNTHÈSE DES TABLES THÉMATIQUES** 1
2. **RAPPEL DE LA MÉTHODE UTILISÉ POUR ANIMER LE FORUM** 2

1. SYNTHÈSE DES TABLES THÉMATIQUES

| THÉMATIQUE | IDÉES PROPOSÉES | ACTION RETENUE |
|--|---|--|
| Santé mentale des jeunes | <ul style="list-style-type: none"> • Tisser un partenariat effectif et adapté sur le terrain. • Mettre en place des formations pour les professionnels de terrain. • Renforcer les formations initiales pour les professionnels de terrain. • Créer un lieu d'écoute pour le « tout public » jeune où différents professionnels interviennent et peuvent répondre à la demande. | Développer un partenariat sur la santé mentale des jeunes |
| Enfance et parentalité | <ul style="list-style-type: none"> • Animation, jeux. • Réseaux sociaux. | Sensibiliser les parents sur les réseaux sociaux et créer une animation « escape game ». |
| Prévention et gestion des situations de crise | <ul style="list-style-type: none"> • Équipe mobile psychiatrie, précarité. • Formation aux premiers secours en santé mentale. • Un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). • Numéro d'appel vers un professionnel formé pour les personnes malades et les aidants. | À préciser. |
| Emploi et formation | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les professionnels en entreprise, en insertion professionnelle, les partenaires de la formation professionnelle à un accueil plus important des personnes malades psychiques en leur proposant, par exemple, la mise en place d'immersions/d'essais avant de valider un projet professionnel, une formation, un contrat de travail • Promouvoir la mise en place de formations à distance (avec regroupements ponctuels). • Sensibiliser les entreprises, les centres de | Sensibiliser les acteurs de la formation à l'accueil de plus de personnes malades psychiques. |

| | | |
|---------------------------|--|--|
| | formation à accueillir plus de personnes en immersion. | |
| Culture et loisirs | <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître l'appel à projets ARS/DRAC pour le financement de projet artistique. • Proposer un événement avec les structures culturelles et médico-sociales de la Ville de Metz. • Organiser une journée de rencontre dans le cadre du CLSM avec les différentes structures culturelles. • Lister les établissements qui proposent des activités artistiques ouvertes à tout public, y compris des personnes en situation de handicap | Créer un répertoire des structures culturelles prêtes à accueillir tout le monde ou qui ont une action particulière envers les personnes souffrant de troubles psychiques |

2. RAPPEL DE LA MÉTHODE UTILISÉ POUR ANIMER LE FORUM

2.1.OBJECTIF

Recueillir des propositions d'actions pour les thématiques proposées à la réflexion. Les projets envisagés seront soumis à l'avis du comité de pilotage et permettront d'orienter les missions du CLSM pour la prochaine année de mise en œuvre.

2.2.ORGANISATION

- Présentation du fonctionnement des ateliers (10 min.).
- Présentation de quelques éléments de diagnostic en lien avec les thématiques (10 min.).
- Temps d'échanges des participants (60 min.).
- Restitution en assemblée (5 X 2 min. > 10 min.).

2.3.THÉMATIQUES

1. **Santé mentale des jeunes** : Comment favoriser le repérage et la prévention des souffrances psychiques des adolescents et jeunes adultes ? **Hôte** : [Léonie BACK, conseillère référente santé, MLPM.](#)
2. **Enfance et parentalité** : Comment aider les parents à mieux connaître les dispositifs et les moyens de dépistages en santé mentale ? Comment améliorer l'accès au diagnostic et aux soins en santé mentale destinés aux enfants ? **Hôte** : [Sylvie MÉRAND, chargée de mission parentalités, Ville de Metz.](#)
3. **Prévention et gestion des situations de crise** : Comment accompagner une personne qui présente des signes de souffrance psychique et dont la complexité de la situation met en difficulté les intervenants ? **Hôte** : [Jérôme BÉGUINET, chargé de mission, ARS-DT57.](#)

4. **Emploi / formation** : Comment prévenir les risques de souffrance au travail ? Comment favoriser l'accès à la formation ou à l'emploi des personnes malades psychiques ? **Hôte** : [Aurisia BARBOSA, psychologue de la Santé, EPNAK CRP Jean Moulin Metz.](#)
5. **Culture et loisirs** : Comment favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des personnes malades psychiques ? **Hôte** : [Cécilia LE PAGE, animatrice, GEM Camille Claudel.](#)

2.4. FONCTIONNEMENT DU FORUM

2.4.1. PRINCIPES DE PARTICIPATION

- Chacun est libre de se déplacer où et quand il veut. Chacun se rend là où il contribue le mieux au travail, là où il trouve sa place.
- Les personnes présentes à la table sont les bonnes personnes. Chacun a des choses à apporter à la discussion.

2.4.2. ORGANISATION

- Un thème par table est proposé.
- Un hôte reste à la table durant toute la durée du forum (son rôle est d'accueillir tout nouveau participant et lui faciliter l'entrée dans la discussion).
- 4 étapes rythment la discussion pour aller de la problématique vers les bases d'un projet souhaité.
- Un rapporteur (l'hôte ou un autre participant choisi durant la dernière étape) restitue l'essentiel de l'échange (2 min) à l'assemblée.

2.4.3. DÉROULEMENT DE LA RÉFLEXION

- Étape 1 (20 min) : **Faire le tour du problème.** Partager les constats, les difficultés, les dysfonctionnements en rapport avec le thème.
- Étape 2 (20 min) : **Faire le tour des idées dans un contexte idéal.** Proposer toutes les idées d'actions qui dans l'idéal amélioreraient la situation.
- Étape 3 (20 min) : **Choisir les actions concrètes et réalistes.** Sélectionner parmi les idées proposées celles qui réunissent les conditions pour être développées dès 2020.
- Étape 4 (20 min) : **Définir la cadre de réalisation de l'action retenue en priorité.** Définir le cadre de mise en œuvre de l'action retenue : Qui est concerné ? Quels moyens sont mobilisables ? Quel est le calendrier de réalisation ?

2.4.4. RESTITUTION

Pour chaque thème, 2 min sont données au rapporteur qui s'exprime au nom de sa table pour restituer la synthèse des échanges en 3 points :

1. Action proposée
2. Moyens mobilisables,
3. Calendrier de réalisation.